

Périodiques non canadiens

sance qu'il a de ce qu'est un recueil de condensés et d'articles serait tout aussi curieux, en tant que membre du comité, d'entendre cette explication qu'il était avide, cet après-midi, de nous donner la définition nécessaire.

Elle est un élément fondamental à tout cela, à savoir que le lecteur canadien n'est pas un masochiste et que le lecteur qui s'abonne à un périodique sait ce qu'il veut lire. S'il ne trouve pas ce qu'il veut dans les périodiques canadiens, il ira le chercher ailleurs.

● (1740)

Ils pourraient accepter un article qui les bouleverse et les trouble, mais ils ne veulent pas continuellement des articles bouleversants, troublants, déplaisants et qui ne valent pas le prix de l'abonnement. Ils n'acceptent pas cela, ce n'est pas ce que leur donnent les publications canadiennes depuis quelques années.

Les députés d'en face ont parlé abondamment de moyens de pression cet après-midi. Un autre exemple de moyen de pression vient d'arriver sur les pupitres des députés. Je suis certain qu'ils ont reçu un exemplaire de cette publication intitulée Owl qui s'annonce comme une nouvelle revue canadienne pour enfants. Il y a de bien jolies choses à en dire, mais le plus important est la lettre qui l'accompagne:

Nous pensons que c'est un exemple des revues qui se multiplieront dans le pays lorsque la loi concernant le *Time* et le *Digest* sera adoptée.

Les avantages, pour les revues canadiennes existantes, de l'abolition des privilèges fiscaux concédés au *Time* et au *Digest* seront importants.

L'auteur poursuit en indiquant le tort que la loi de 1965 a fait aux publications éditées à l'étranger, à l'exception de *Time* et de *Reader's Digest*. Il prétend que cette loi a été directement responsable de la création de la revue *Miss Chatelaine* du Canada. Il dit enfin:

Nous prévoyons, lorsque la loi sera adoptée, une relance exceptionnelle de l'industrie des revues dans tout le Canada. Il faut à tout prix voter pour.

Il s'agit là de toute évidence d'intrigues menées en coulisse par des députés au sujet du bill C-58. Lorsqu'on parcourt la publication qui accompagne cette lettre, on constate qu'elle ne contient aucune annonce publicitaire. Il y a un tarif pour les abonnements, mais aucune publicité, et nous comprenons donc que quelque chose est offert. Cependant, en lisant les petits caractères au bas de la lettre, on constate que les éditeurs sont ceux des revues *Key to Toronto* et *Toronto Life*, et qu'ils ont remis toute l'affaire entre nos mains.

Cela nous prouve une chose au sujet des Canadiens qui ont écrit à des députés, et en tout cas à nous, qui représentons l'Ouest, une chose dont nous sommes conscients: si des revenus sont censés revenir au Canada, c'est à Toronto qu'ils iront. Ces recettes iront au petit monde restreint et égocentrique de l'édition qui se trouve au cœur de Toronto et qui produit des publications mielleuses comme *Toronto Life* grâce à la publicité qu'il fait.

Nous savons qu'un trop grand nombre de prétendues publications canadiennes sont en fait des publications torontoises et n'ont que du mépris à offrir au reste du Canada. C'est le point que j'essayais de faire ressortir l'autre soir lorsque j'ai dû m'interrompre faute de temps, et je ne compte pas revenir là-dessus maintenant, mais c'est simple comme bonjour: si les publications canadiennes s'adressent à un public restreint, elles ne pourront jamais attirer une publicité qui nécessite un auditoire beaucoup plus vaste. C'est là le problème fondamental et le défi que doivent relever les publications canadiennes.

Plus que toute autre chose, je crains que l'adoption du bill C-58 ne restreigne le rôle de l'édition canadienne dans

[M. Johnston.]

notre pays et ne favorise le genre de publications qui sont destinées à une diffusion rapide dans de grands centres urbains et qui n'offrent pas d'articles de qualité comme le désirent ceux qui ont écrit au sujet de *Reader's Digest* et qui sont prêts à en payer le prix, si de tels articles leur sont fournis régulièrement. Les gens qui s'abonnent à des revues sont très fidèles et ils aiment en faire cadeau, mais qui voudrait faire cadeau à quelqu'un d'une revue qui, dans les 12 numéros suivants, vous indignent et vous irritent à un tel point que vous annulez votre abonnement ou le laissez tomber à la fin de l'année! C'est ce qui s'est passé pour un grand nombre de publications canadiennes.

Je crois que le bill C-58 devrait être renvoyé au comité, car il ne faudrait pas que l'on oblige la Chambre à l'adopter. En effet je suppose que l'on aura recours à la clôture s'il n'est pas renvoyé au comité et qu'on ne nous expliquera pas comment *Reader's Digest* a pu satisfaire aux conditions. Nous savons ce qui empêche *Time* de se soumettre aux exigences de la loi. L'explication nous a peut-être été fournie par le député de Spadina (M. Stollery). Il nous a exposé les différences entre un digeste et une revue, et je crois que c'est là que réside l'explication. Étant donné la nature propre des deux publications, il est plus facile à l'une d'elles de se soumettre.

Il faudrait féliciter *Reader's Digest*, car il a fait beaucoup d'efforts pour se canadianiser quand l'occasion, s'est présentée. La tâche lui a été plus facile. Cependant ce n'est pas suffisant. Comme tout le monde, je me réjouis que l'édition canadienne de *Reader's Digest* continue d'exister, de même que sa version française, autrement c'aurait été une perte pour notre pays où deux langues sont officielles. Cependant, je suis également d'avis que le bill devrait être renvoyé au comité pour nous permettre, à nous d'éclaircir certains points; et au gouvernement d'amender le bill ou de préciser ce qu'il a en vue afin que les éditeurs canadiens sachent ce qui les attend dans les années à venir. C'est une chose essentielle.

[Français]

M. Louis Duclos (Montmorency): Madame le président, il est étonnant que cette Chambre doive tenir un débat aussi long sur une question dont les objectifs m'apparaissent aller tellement dans le sens des intérêts fondamentaux du Canada, et pour lesquels un débat de quelques jours aurait été suffisant. Dans aucun autre pays au monde on aurait combattu avec un tel acharnement une mesure aussi conforme à l'intérêt national. Dans un pays normal, avec des gens qui auraient vraiment à cœur l'intérêt de leur pays, l'unanimité se serait faite très rapidement sur une telle question. Madame le président, au delà des implications immédiates du bill C-58, il me semble que ce débat traduit quelque chose qui ressemblerait à une espèce d'esprit de colonisé, et ce qui m'inquiète plus encore à une absence de vouloir vivre comme collectivité autonome au Canada. Je crains que le pays n'ait pas tout à fait l'âme qu'il devrait avoir. Je crois que certains voudraient plutôt que le Canada soit en quelque sorte une espèce de mauvaise réplique de son voisin au sud.

Il n'est certainement pas normal que les Canadiens acceptent bêtement de voir tant la réalité canadienne que la réalité internationale, à travers le prisme déformant des médias d'information qui sont contrôlés par des intérêts étrangers, en l'occurrence dans le cas qui nous intéresse par des intérêts américains. Madame le président, il y a des manifestations qui m'inquiètent fortement et qui justement traduisent bien cet esprit que je déplore énormément.